

La fausse traque aux cyber criminels

Cette circulaire semble émaner des autorités béninoises, elles se déclarent soucieuses de « *redorer l'image du pays en raison de la mauvaise réputation et des critiques qu'il essuie au plan international du fait de la forfaiture de cyber criminels opérant sur son sol* ». Lors d'une réunion spéciale, elles ont donc décidé d'indemniser 100 victimes sur la base d'un forfait de 110 000 €.

Deux organismes sont en charge du règlement de cette somme : la banque **United Bank of Africa** et la **Brigade Économique et Financière** « *en vue d'éviter d'éventuelles malversations* ». Du reste, il vous est conseillé de ne répondre à aucun des messages et appels provenant du Bénin parce que « *certaines des criminels sont encore dans la nature et pourront vous contacter pour d'autres forfaitures* ».

Le culot ne manque pas chez les arnaqueurs qui n'hésitent pas à recontacter leurs victimes en leur faisant miroiter une indemnisation, démarche qui impliquera, bien évidemment, le paiement de différents frais...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

